

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-sept, le douze juin à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient présents : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard DUCOS, Nadia GRAMMONTIN, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLÈS, Patrice LAURENT, Michel LAURIO, Francis LAYUS, Christian LÉCHIT, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY.

Etaient absents ou excusés : MM. Alain BOUCHECAREILH, Philippe GARCIA, Jean-Luc MARTIN, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT – GROUPEMENT DE COMMANDES – FOURNITURES
DIVERSES DE MAGASIN - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 8 JUIN 2017
– AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER LES ACCORDS-
CADRES**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1° et 67 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée le 7 avril 2017 pour une remise des offres le 17 mai 2017.

Le présent accord-cadre avec minimum est passé en application des articles 78 et 80 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

L'accord-cadre s'exécute dans le cadre d'un groupement de commandes conformément à l'article 28 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 avec les organismes suivants :

- Lot 1 : communauté de communes de Lacq-Orthez, communes de Sallespisse, Sarpourenx, Castillon d'Arthez,
- Lot 2 : communauté de communes de Lacq-Orthez, communes de Sault-de-Navailles, Urdès, Sallespisse, Sarpourenx, Castillon d'Arthez, Monein.

Le coordonnateur du groupement de commandes est la communauté de communes de Lacq-Orthez. Il a en charge la passation, la signature et la notification de l'accord-cadre. Chaque membre assurera l'exécution de l'accord-cadre (émission des bons de commande, service fait, paiement, etc.).

Conformément à l'article 4 de la convention constitutive cadre du groupement de commandes permanent, les parties ont convenu que, pour les procédures formalisées la commission d'appel d'offres compétente est celle du coordonnateur.

Lot(s)	Désignation	Montant total des prestations Minimum HT
1	Fourniture de quincaillerie-outillage-fournitures industrielles & produits métallurgiques	40 000,00 € HT
2	Produits d'entretien	80 000,00 € HT

Lot	Désignation	Entreprise	Montant estimatif HT
1	Fourniture de quincaillerie-outillage-fournitures industrielles & produits métallurgiques	Bernard Pagès	65 360,68 €
2	Produits d'entretien	PLG	30 049,48 €

Pour extrait certifié conforme
le Président de la communauté



Jacques CASSIAU-HAURIE



- Par publication ou notification le 14/06/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 14/06/2017